

Paris : Mgr Aupetit exige le pass sanitaire après le pass liturgique ?

Author : Rédaction Riposte Catholique

Categories : [Église en France](#), [En Une](#)

Date : 17 septembre 2021

Le 19 septembre, le diocèse de Paris organise une journée Laudato Si à la chapelle de l'hôpital de la Pitié Salpêtrière. Et surprise, Mgr Aupetit - [déjà à l'origine de la réduction drastique du nombre de messes traditionnelles](#) - exige le pass sanitaire pour sa messe, à 11 heures, bien que les activités culturelles en soient exemptées.

On trouve sur le site du diocèse une [description](#) de ladite journée :

"Programme (à rejoindre à tout moment)

- 11h, messe présidée par Mgr Michel Aupetit, archevêque de Paris ;
- Repas et rencontres dans les jardins (café offert mais pique-nique à partager !)
- De 14h à 17h, carrefour d'initiatives inspirantes pour découvrir ce qui peut être concrètement mis en place en paroisse. Avec le Dorothy, Hiver Solidaire, Jesuit Refugee Service, la Fresque du Climat, Utopia, le CERAS, Église verte... et d'autres invités surprises !

En tête, il est indiqué : "L'accès se fera exclusivement sur présentation du passe sanitaire (vaccination ou PCR)".

Le diocèse ne semble pas avoir lu la loi, puisque le pass sanitaire peut aussi être obtenu avec

un [certificat de rétablissement](#), soit un test antigénique positif de plus de 11 jours et moins de six mois. Encore une fois, on est [plus près de la liquidation](#) que de la "*start-up du Bon Dieu*".

Par ailleurs **le pass sanitaire ne peut pas être exigé, ni pour les activités strictement culturelles - comme les messes - ni pour les personnes qui souhaitent entrer dans une église pour s'y recueillir**. Et le droit empêche d'apporter des restrictions supplémentaires, sans autorisation des autorités légales - en l'occurrence la mairie, la préfecture, un tribunal, un texte de loi... - à un texte qui restreint déjà l'exercice des libertés publiques. En exigeant le pass sanitaire pour sa messe à la Pitié Salpêtrière, on peut se demander si l'évêque de Paris, par excès de précaution, respecte vraiment la loi.

Par ailleurs, une des explications avancées est que la journée a lieu dans un hôpital, où règne une bulle sanitaire, et donc le pass sanitaire est strictement nécessaire pour accéder aux locaux (sauf urgences). Cependant, la chapelle de la Pitié Salpêtrière dispose d'accès particuliers, qui n'obligent pas à passer par l'intérieur des bâtiments.

On peut poser une autre question : dans la mesure où l'hôpital de la Pitié Salpêtrière est chargé, hors pandémie, du suivi et du soin des maladies infectieuses, notamment la [tuberculose](#), des maladies infectieuses et tropicales [hautement contagieuses](#) et des [maladies auto-immunes](#), **le diocèse de Paris manque-t-il tellement de locaux qu'il peut être dans l'obligation de faire ses journées thématiques dans une chapelle hospitalière, au risque de mettre en danger la situation sanitaire d'un établissement hospitalier** et de favoriser la propagation de maladies rares ou contagieuses ?

Outre un certain nombre de [patronages](#), d'immeubles appartenant à des paroisses - parfois sous-utilisés, vides voire loués à vil prix - l'un d'eux, au cœur du XIe, l'a ainsi été 800 euros par mois (!) à des locataires qui le sous-louaient au prix du marché en encaissant la différence, et de salles des catéchismes parfois impressionnantes par leur taille, il y a aussi une [maison diocésaine neuve](#) sur l'île de la Cité - avec une chapelle romane à l'intérieur, [inaugurée en 2013](#) et le bien connu [collège des Bernardins](#). Sans oublier, évidemment, le monastère de la Visitation [en cours de reconversion](#).